

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze avril, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Vincent SAMSON, maire.

**Étaient présents** : Michel BLOT, Chantal BUIN, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON, Sébastien RIBOT et Vanessa RIBOT.

**Absent excusé** : José HEINTJE.

**Secrétaire de séance** : Michel BLOT.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il soumet le compte-rendu de la séance du 15 mars 2017 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu à l'unanimité des présents.

## **Enquête publique : avis sur la construction d'un poulailler avec demande d'épandage**

Une demande d'autorisation d'exploitation d'un élevage avicole (66480 poulets de chair) au lieu-dit « Le Champ du Meslier », à Saint-Mars-de-Locquenay, a été déposée par Lionel Gaudin, exploitant domicilié à Borde-Beurre, à Maisoncelles. L'enquête publique se déroule du 4 avril au 4 mai 2017.

Certaines parcelles inscrites au plan d'épandage (90,69 ha) se situent sur la commune de Tresson et sont exploitées par David Janvier dont le siège d'exploitation se situe à « La Gaulardière ». C'est pourquoi le conseil municipal est sollicité pour émettre un avis sur le projet.

Les élus présents émettent des doutes sur la capacité de l'éleveur à augmenter son élevage. Monsieur Gaudin loue des pâtures à Tresson et à plusieurs reprises, la municipalité a été alertée pour des problèmes de négligences sur ses bovins.

*Après en avoir délibéré, les élus émettent un avis défavorable à ce projet d'exploitation d'un élevage avicole au lieu-dit « Le Champ du Meslier » sur la commune de Saint-Mars de Locquenay (huit voix contre et deux abstentions).*

## **Gesnois-Bilurien : avis sur la modification de statuts**

Afin d'élaborer le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), la communauté de communes Le Gesnois-Bilurien souhaite intégrer dans sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie », la compétence « Réalisation du Programme Local de l'Habitat » (PLH).

L'article 4 des statuts de la communauté de communes sera modifié afin d'y intégrer cette nouvelle compétence.

Le conseil communautaire a adopté à l'unanimité, cette modification des statuts du Gesnois-Bilurien lors de sa réunion du 16 février dernier. Chaque commune doit également apporter son avis sur cette modification de statuts.

*Après en avoir délibéré, les élus approuvent par neuf voix et une abstention l'intégration de la compétence « Réalisation du Programme Local de l'Habitat » dans les statuts de la communauté de communes Le Gesnois-Bilurien.*

Le diagnostic élaboré pour la réalisation du PLUi est maintenant terminé. Le travail de rédaction est en cours.

## **Développement : projet d'un Scot à la communauté de communes**

Depuis la loi SRU, le développement des territoires passe par les communautés de communes, initialement, elles devaient intégrer un Scot (Schéma de cohérence territoriale) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cet établissement public de coopération intercommunal met en œuvre la planification, les orientations et l'évolution du territoire en matière de projets d'aménagement et de développement notamment durable. Le territoire du Scot est généralement à l'échelle du Pays.

La communauté de communes Le Gesnois-Bilurien, par sa position géographique, a la possibilité d'intégrer le Scot du Pays manceau ou celui du Perche sarthois. Certaines communes rurales se demandent si le Pays manceau a une connaissance suffisante du milieu rural pour prendre en compte leurs objectifs tels que les créations de maisons de services ou les maisons de santé.

Les conseillers communautaires devront étudier les deux propositions avant de faire leur choix. Il semble indispensable que dans chaque commune, le conseil municipal soit informé du contenu de chaque projet et que le débat s'instaure avant la décision finale.

## **Auberge : montant du loyer pour la reprise**

La municipalité recherche des candidats pour reprendre l'activité de bar-restaurant à l'auberge le Cheval-Blanc. Les élus s'interrogent sur le montant du loyer imputé à ce commerce. Dans l'ancien bail, il était de 701,12 €

Renseignement pris auprès de la Chambre du commerce et de l'industrie de la Sarthe, la majorité pense qu'il faut diminuer ce loyer pour rester attractif.

*Après en avoir délibéré, les élus souhaitent, à l'unanimité, diminuer le montant du loyer mensuel à 600 € sur le prochain bail.*

### **Logement communaux : attribution du 12, rue des Rosiers**

Une personne devait louer le logement communal situé 12, rue des Rosiers au 1<sup>er</sup> avril dernier mais le logement qu'elle occupait n'a pas été vendu. Elle a donc renoncé à déménager.

*Il est décidé de passer une nouvelle annonce pour trouver un locataire.*

### **Aménagement du bourg : diagnostic amiante des chaussées**

À la demande de Christophe Pineau, technicien de Safège, le laboratoire routier du département a été sollicité pour effectuer un devis concernant quatre carottages sur le revêtement des routes du bourg afin d'évaluer la présence ou non d'amiante.

*Au vu du montant total de ces carottages et des analyses (1240 € HT), les élus souhaitent revoir la demande.*

Christophe Pineau sera contacté pour voir le bien fondé ou non des quatre échantillons.

### **Éclairage public : renouvellement de la convention maintenance**

La convention maintenance des installations d'éclairage public est arrivée à son terme, l'entreprise Delande propose le renouvellement de cette convention d'entretien.

La maintenance est prévue pour quatre années, renouvelable tacitement par période d'un an pour une durée maximale de trois ans. Cette convention comporte l'entretien de 53 luminaires, huit spots encastrés autour de l'église, deux projecteurs, cinq bornes derrière l'école, cinq luminaires sur le parking du plan d'eau et trois armoires de commande.

Une visite d'entretien est prévue la première année, elle passe ensuite tous les deux ans. Deux contrôles sont prévus chaque année pour les foyers lumineux et les armoires de commande.

Le dépannage est assuré dans un délai de 24 heures pour les lampes ou panne sur armoire tandis que les pannes moins urgentes sont réparées dans un délai de cinq jours ouvrables.

Le devis prévoit un forfait de 1112,85 €HT pour la première année, 773,35 €HT pour la deuxième année, 1112,85 €HT pour la troisième année et 773,35 €HT pour la quatrième année.

*Après en avoir délibéré, les élus retiennent, à l'unanimité, la proposition de convention maintenance de l'éclairage public de la société Delande, domiciliée à Villaines-sous-Lucé, pour un coût total sur les quatre années de 3772,40 € HT.*

**Mairie : remplacement de la porte extérieure de la salle du conseil pour l'accessibilité et réalisation d'un rayonnage pour le rangement des archives**

Afin de finaliser l'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite, il est indispensable de remplacer la porte extérieure de la salle de conseil pour permettre l'accès derrière la mairie, depuis la place de stationnement pour personne handicapée.

Par ailleurs, les rayonnages qui accueillent les archives municipales sont pleins. Il reste cependant le mur du pignon qui pourrait être utilisable si des étagères étaient posées.

Les sociétés Beaufiles et Delaroue sont sollicitées pour présenter un devis pour chaque projet.

**Questions diverses**

**Cérémonie du 8 mai 2017**

Rassemblement place de la mairie à 11 heures. Commande de deux gerbes au Coin-fleuri, à Bouloire.

**Monument du mois**

Prochaine réunion, vendredi 12 mai à 18h30 à Maisoncelles. Proposition d'une animation sur les abeilles par les apiculteurs amateurs de Tresson et Monsieur Fouchet, président de la Fédération des apiculteurs de la Sarthe.

**Centre social de Montfort-le-Gesnois**

La commune de Tresson a fait le choix d'adhérer au centre social Larès de Montfort-le-Gesnois. Le conseil administratif se réunira le 2 mai 2017 pour modifier les statuts afin d'accueillir la commune de Tresson.

Prochaines réunions du conseil municipal les mardi 16 mai et 13 juin 2017, à 20h30.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, S. GAUDIN, R. MASSON,

A. PAUMIER, L. POUPON, S. RIBOT, V. RIBOT, V. SAMSON.